La Tunisie ratifie la convention sur les eaux souterraines avec l'Algérie et la Libye

Dossier de

de /> la rédaction de H2o February 2025

La Tunisie a ratifié une convention établissant un mécanisme de concertation sur les eaux partagées dans le Sahara septentrional, impliquant la Tunisie, l'Algérie et la Libye. Cette ratification est officialisée par le décret n° 23 de l'année 2025, publié le 11 janvier.

Pour rappel, la gestion des eaux souterraines dans le désert du Sahara septentrional a été au coeur des discussions tripartites entre les ministres de l'agriculture de la Tunisie, de la Libye et de l'Algérie, lors d'une réunion tenue le 24 avril 2024 en Algérie. Un sommet consultatif tripartite tenus deux jours auparavant à Tunis, en présence du président tunisien Kais Saïed, de son homologue algérien Abdelmadjid Tebboune et du président du Conseil présidentiel libyen Mohamed Younes Al-Manfi avait décidé de la formation d'un groupe de travail mixte chargé de définir les mécanismes pour le lancement de projets et investissements conjoints. Ce groupe devra également accélérer l'activation du mécanisme commun pour l'exploitation des eaux souterraines partagées du Sahara septentrional.

Le SystÃ"me aquifÃ"re du Sahara septentrional (SASS) est un aquifÃ"re profond partagé entre la Tunisie, l'Algérie et la Libye. Il comprend une superposition complexe de nappes, dont deux principales couches aquifÃ"res se trouvent dans deux formations géologiques distinctes : le Continental Intercalaire (CI ou Albien) et le Complexe Terminal (CT). L'exploitation de cet aquifÃ"re remonte à des siÃ"cles, d'abord via des sources, des puits de surface et des foggaras, puis grâce à des forages de plus en plus profonds, certains dépassants les mille mÃ"tres. S'étendant sur un million de kilomÃ"tres carrés, le SASS renferme d'énormes réserves d'eau, mais pour l'essentiel non renouvelables et ne pouvant òtre exploitées dans leur totalité, selon l'Observatoire du Sahel et du Sahara (OSS).

La Presse (Tunis) -Â AllAfrica